

PROVINCE DE QUÉBEC
Municipalité de L'Ange-Gardien
Aux Contribuables de la susdite municipalité
AVIS PUBLIC

QUE le Conseil municipal de L'Ange-Gardien a adopté le 6 novembre 2023 le règlement #23-709 « **RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT #09-586 DÉCÉRTANT L'IMPOSITION D'UNE TAXE AUX FINS DU FINANCEMENT DES CENTRES D'URGENCE 9-1-1** » ;

QUE ce règlement est déposé au bureau de la soussignée où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance ;

QUE ce règlement entre en vigueur en date du 16 décembre 2023.

DONNÉ À L'Ange-Gardien, ce 18^{ième} jour de décembre deux mille vingt-trois.



Lise Drouin, g.m.a.
Greffière-trésorière / Directrice générale

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Lise Drouin, Greffière-trésorière/ Directrice générale de la Municipalité de L'Ange-Gardien, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-dessus conformément à la loi, ce 18^{ième} jour de décembre 2023.

En foi de quoi je donne le présent certificat ce 18^{ième} jour du mois de décembre 2023.



Lise Drouin, g.m.a.
Greffière-trésorière/ Directrice générale